

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté

Section des élections

**Arrêté préfectoral instituant la commission de propagande
à l'occasion des élections des conseillers régionaux des 20 et 27 juin 2021**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment son article L.354 ;

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2021-118 du 4 février 2021 portant application de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la collectivité européenne d'Alsace, modifiant les délais de dépôt des déclarations de candidatures et de remise de la propagande électorale pour le second tour des élections des conseillers départementaux et adaptant les opérations de vote en cas de scrutins concomitants

Vu le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 avril 2021 rectifié le 21 avril 2021 et fixant pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021 les délais de dépôt des déclarations de candidatures et les dates de remise, par les candidats à la commission de propagande, des documents à envoyer aux électeurs ;

Vu l'ordonnance du 4 mai 2021 de Monsieur le Premier président de la cour d'appel de Douai ;

Vu les désignations faites par Monsieur le directeur régional d'Adrexo en date du 30 mars 2021 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour l'élection des conseillers régionaux des 20 et 27 juin 2021, la commission de propagande est composée comme suit :

Date	Composition	
Mardi 18 mai 2021	Président :	M. Xavier PUEL, président du tribunal judiciaire de Lille
	Présidente suppléante :	Mme Marianne JAMET, vice-présidente au tribunal judiciaire de Lille
	Représentant du préfet :	M. Fabien LORENZO, directeur de la réglementation et de la citoyenneté
	Représentantes du préfet suppléantes :	Mme Elvire BARREIRA, cheffe du bureau de la citoyenneté Mme Camille MAGEN, adjointe à la cheffe du bureau de la citoyenneté
	Représentant d'Adrexo :	M. Vincent NAIRI, directeur régional
	Représentants d'Adrexo suppléants :	M. Balagi SANDIRASSE, directeur régional adjoint Mme Aurélie CODET, responsable opérationnel de centres M. David MONNIER, responsable commercial grands comptes
Mardi 25 mai 2021	Présidente:	Mme Hélène MORNET, première vice-présidente au tribunal judiciaire de Lille
	Présidente suppléante :	Mme Julie ASTORG, vice-présidente chargée du secrétariat général de la présidence du tribunal judiciaire de Lille
	Représentant du préfet :	M. Fabien LORENZO, directeur de la réglementation et de la citoyenneté
	Représentantes du préfet suppléantes :	Mme Elvire BARREIRA, cheffe du bureau de la citoyenneté Mme Camille MAGEN, adjointe à la cheffe du bureau de la citoyenneté
	Représentant d'Adrexo :	M. Vincent NAIRI, directeur régional
	Représentants d'Adrexo suppléants :	M. Balagi SANDIRASSE, directeur régional adjoint Mme Aurélie CODET, responsable opérationnel de centres M. David MONNIER, responsable commercial grands comptes
Mardi 22 juin 2021	Président :	M. Xavier PUEL, président du tribunal judiciaire de Lille
	Présidente suppléante :	Mme Célia BRUSCHINI, juge de l'application des peines au tribunal judiciaire de Lille
	Représentant du préfet :	M. Fabien LORENZO, directeur de la réglementation et de la citoyenneté
	Représentantes du préfet suppléantes :	Mme Elvire BARREIRA, cheffe du bureau de la citoyenneté Mme Camille MAGEN, adjointe à la cheffe du bureau de la citoyenneté
	Représentant d'Adrexo :	M. Vincent NAIRI, directeur régional
	Représentants d'Adrexo suppléants :	M. Balagi SANDIRASSE, directeur régional adjoint Mme Aurélie CODET, responsable opérationnel de centres M. David MONNIER, responsable commercial grands comptes
Mercredi 23 juin 2021	Président :	M. Xavier PUEL, président du tribunal judiciaire de Lille
	Présidente suppléante :	Mme Samia MERABTI, juge des enfants au tribunal judiciaire de Lille
	Représentant du préfet :	M. Fabien LORENZO, directeur de la réglementation et de la citoyenneté

Mercredi 23 juin 2021	Représentantes du préfet suppléantes :	Mme Elvire BARREIRA, cheffe du bureau de la citoyenneté Mme Camille MAGEN, adjointe à la cheffe du bureau de la citoyenneté
	Représentant d'Adrexo :	M. Vincent NAIRI, directeur régional
	Représentants d'Adrexo suppléants :	M. Balagi SANDIRASSE, directeur régional adjoint Mme Aurélie CODET, responsable opérationnel de centres M. David MONNIER, responsable commercial grands comptes

Article 2 – Les listes de candidats ou leurs mandataires peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission de propagande.

Dès l'enregistrement de leur candidature, les listes de candidats peuvent soumettre leurs projets de documents avant impression à la commission en les adressant par courriel à l'adresse suivante : pref-propagande@nord.gouv.fr.

Article 3 – Les candidats désirant obtenir le concours de la commission de propagande devront remettre leurs circulaires et bulletins de vote au plus tard :

- le mardi 25 mai 2021 à 12 heures pour le premier tour de scrutin,
- le mercredi 23 juin 2021 à 12 heures pour le second tour de scrutin.

Les documents électoraux seront livrés à la commission de propagande par les listes de candidats aux lieux et selon les modalités de dépôt indiqués lors du dépôt de la déclaration de candidature et en quantité égale au nombre d'électeurs inscrits dans le département majoré de 5 % pour les circulaires et en quantité au moins égale au double du nombre d'électeurs inscrits dans le département majoré de 10 % pour les bulletins de vote.

Les quantités de documents à livrer sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr), rubrique Élections.

Article 4 – La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi des imprimés remis postérieurement aux dates et heures limites mentionnées à l'article 3 du présent arrêté.

Article 5 – En application de l'article R.38 du code électoral, la commission de propagande exerce le contrôle de conformité des bulletins de vote et des circulaires et transmet sans délai ses décisions aux commissions de propagande des départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. Elle assure l'envoi des circulaires et bulletins de vote aux électeurs du département du Nord.

A cet effet, la commission de propagande, qui sera installée le mardi 18 mai 2021 à 9h30 en salle des fêtes de la préfecture du Nord, 2 rue Jacquemars Gielée à Lille, se réunira :

- le mardi 25 mai 2021 à 14h00 en salle des fêtes de la préfecture du Nord sise 2 rue Jacquemars Gielée à Lille pour la validation des documents et quantités remises pour le premier tour,
- le mardi 22 juin 2021 à 18h30 en salle Marcel Schoutteten (D.108) de la préfecture du Nord, sise 12 rue Jean Sans Peur à Lille pour le contrôle de conformité des documents du second tour,
- le mercredi 23 juin 2021 à 13h00 en salle Marcel Schoutteten (D.108) de la préfecture du Nord, sise 12 rue Jean Sans Peur à Lille pour la validation des documents et quantités remises pour le second tour.

Article 6 – Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le **12 MAI 2021**
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général adjoint

Nicolas VENTRE

